

EVOLUTION DANS LA GESTION DE DEUX CENTRES SOCIO-CULTURELS CAENNAIS

La gestion du centre socio-culturel du Chemin Vert et du centre municipal d'animation de la Folie-Couvrechef sera transférée de la Caisse d'allocations familiales (Caf) à des structures associatives.

Philippe Guilbert, Président de la Caf du Calvados et **Myriam Harley**, Directrice de la Caf du Calvados, **Aristide Olivier**, adjoint au maire chargé de la jeunesse, du sport, de la vie étudiante et de la prévention de la délinquance, **Amandine François-Goguillon**, adjointe au maire chargée de l'éducation, de l'égalité des chances, de la famille et de la petite enfance et **Sophie Simonnet**, adjointe au maire chargée de la participation citoyenne, de la proximité, de la vie associative et de la politique de la ville, ont présenté lundi 9 octobre les évolutions à venir dans la gestion du centre socio-culturel du Chemin Vert et du centre municipal d'animation de la Folie-Couvrechef.

Neuf centres socioculturels existent à Caen. **La Caisse d'allocations familiales du Calvados en gère actuellement cinq** : celui de la Grâce-de-Dieu, de la Guérinière, de la Pierre-Heuzé, de la Folie-Couvrechef et du Chemin-Vert.

Ces transferts s'inscrivent dans **une trajectoire nationale de transfert de gestion des CSC prise à partir des années 1990** et reprise dans les Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG), définies tous les 5 ans et qui entérinent les axes de travail et les moyens des Caisses départementales.

A compter du 1^{er} janvier 2024, le centre socio-culturel du Chemin Vert et le centre municipal d'animation de la Folie-Couvrechef seront gérés par des structures associatives. Afin de **favoriser la dynamique entre les acteurs** et selon une **démarche de co-construction en lien avec les habitants et les associations présentes sur le quartier**, la gestion de ces deux centres sera **confiée à des associations locales** :

- à la **Folie-Couvrechef** : l'association 1.2.3. Loisirs, structure locale d'accueil et de loisirs.
- au **Chemin Vert** : l'association de la MJC du Chemin Vert.

La Caf du Calvados et la Ville **accompagnent les structures associatives** afin d'élaborer un modèle de gestion **garantissant la viabilité et la pérennité** de ces deux structures.

Ces deux équipements resteront ouverts. Les habitants continueront d'avoir accès aux activités. La Caf du Calvados continuera de soutenir la mise en place des projets des quartiers, en tant qu'expert de la vie sociale et en tant que financeur. L'objectif des centres sociaux est **de favoriser le lien social au sein du quartier et du territoire** mais également de **permettre aux habitants de s'engager** dans la vie de leur quartier.

Les salariés du centre socio-culturel du Chemin Vert et du centre municipal d'animation de la Folie-Couvrechef **ont participé à la conduite de ce projet** et seront amenés à occuper de nouvelles fonctions. L'année 2023 a permis de créer des **passerelles entre les équipes de la Caf et les nouveaux gestionnaires**.

Calendrier de transfert

Décembre 2021 : lancement de la démarche dans les quartiers concernés

2022/2023 : réunions de travail et de temps d'échanges organisés avec les structures associatives

Janvier 2023 : choix des nouveaux porteurs

Octobre 2023 : Dépôt des projets de Centres socio-culturels par les porteurs

Novembre 2023 : validation des projets et des agréments en novembre 2023 (Caf)

Décembre 2023 : délibération sur les conventions avec les futurs porteurs (Ville et Caf).

1^{er} janvier 2024 : transferts effectifs des deux Centres socio-culturels

2024 : poursuite de l'accompagnement des repreneurs par la Caf et la Ville.

Contacts presse :

Ville de Caen
Sophie de Floris
02 31 30 45 03 / 07 89 28 38 29 / s.defloris@caen.fr

Caf du Calvados
Virginie Desvages-Carlino
02 31 30 90 65 / virginie.desvages-carlino@caf14.caf.fr

